

## REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS DE LOCATION TOURISTIQUE

Nous vous remercions d'avoir choisi VILLA LES MARRONNIERS pour votre séjour en Auvergne, que nous vous souhaitons le plus agréable possible. Pour la tranquillité de tous, les règles ci-après ont été édictées. Merci de les lire avec la plus grande attention.

Toute réservation implique leur acceptation sans réserve.

### Durée de location

Le logement est loué pour la période définie lors de la réservation et en aucun cas le vacancier ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

### Occupation

Le locataire devra occuper les lieux personnellement. Toute sous-location est interdite. La location a exclusivement pour objet la location de locaux meublés ne constituant pas la résidence principale du locataire, consentie à titre provisoire, à l'occasion des vacances. La location est soumise aux dispositions des articles 1713 à 1762 du code civil et des articles D 324-1 et suivants du code du tourisme. Le locataire ne pourra exercer dans les lieux loués aucune autre activité (commerciale, professionnelle, artisanale, libérale...).

### Curistes

Nous vous recommandons, si cela n'est pas déjà fait, d'effectuer votre réservation aux thermes et de prendre rendez-vous avec votre médecin thermal.

### Assurance

Nous vous rappelons que dans l'hypothèse où vous ne souhaiteriez (ou pourriez) pas venir après avoir effectué votre réservation, **l'acompte versé n'est pas remboursable et la totalité de la location est due**. En conséquence, nous vous recommandons vivement de souscrire une assurance annulation. A titre d'exemples auprès de :

DIOT SA SERVICE Thermassistance, 40, rue Lafitte – 75 009 PARIS ([www.chainethermale.fr/assurances](http://www.chainethermale.fr/assurances)) ou le site de l'office de tourisme du Mont-Dore (assurance TRANQUILOLOC de Chapka : [www.chapkadirect.fr/index.php?action=produit&id=891&app=massifdusancy](http://www.chapkadirect.fr/index.php?action=produit&id=891&app=massifdusancy)).

### Arrivée et départ

L'heure d'arrivée est fixée à partir de 15 h 00

A votre arrivée, il vous sera demandé : **(i)** le solde du montant de la location, **(ii)** en sus, un chèque de caution de trois cents euros (300 €), et **(iii)** le cas échéant, les options ménage et / ou linge de maison. Un état des lieux d'entrée sera établi.

L'heure de départ est fixée à 10 h 00 au plus tard

Au moment du départ, le logement doit être rendu en bon état et le ménage complet effectué, ce qui signifie : **(i)** l'aspiration du sol et des tapis, **(ii)** le lavage des carrelages, **(iii)** le nettoyage de tous les appareils électroménager (réfrigérateur, cuisinière, four (pensez à le protéger à votre arrivée), micro-ondes, grille-pain, cafetière, lave-vaisselle...), **(iv)** le nettoyage des ustensiles de cuisine (casseroles, poêles, couverts ...), **(v)** vider les poubelles, et **(vi)** le nettoyage de la salle de bains et des WC.

Le ménage sera effectué :

- Soit par le vacancier avant son départ et constaté par le propriétaire ; dans ce cas aucun frais de ménage ne sera facturé,
- Soit à défaut (c'est-à-dire si le vacancier n'a pas choisi d'effectuer lui-même le nettoyage des lieux ou si l'état des lieux au moment de son départ indique que le nettoyage a été insuffisant), par le propriétaire ; dans cette hypothèse, une somme forfaitaire sera due par le locataire en sus du loyer : soixante euros - 60 € (jusqu'à 7 nuitées), quatre-vingt-dix euros - 90 € (au-delà). Cependant, la facturation du ménage ne dispense pas le locataire d'effectuer le nettoyage des ustensiles de cuisine, de vider les poubelles et plus généralement de laisser le logement rangé et dans un état de propreté convenable.

Le temps consacré au ménage doit avoir lieu le jour du départ, avant l'heure limite (10 h 00).

Un état des lieux de sortie sera établi et toute détérioration survenue dans les lieux durant le séjour sera retenue sur la caution.

### Prix de la location

Le prix est fonction (i) du nombre de personnes communiquées lors de la réservation, (ii) de la période et (iii) de la durée du séjour.

Toute personne supplémentaire sera facturée dix euros (10 €) par personne et par jour (gratuité pour les enfants jusqu'à 3 ans inclus). En tout état de cause, le propriétaire doit être prévenu en amont du nombre de personnes qui séjourneront dans l'appartement, et se réserve le droit de refuser les occupants supplémentaires.

Le prix ne comprend pas : **(i)** la taxe de séjour pour toute personne âgée de plus de 18 ans (montant indiqué sur notre site), et **(ii)** le ménage non fait (cf. paragraphe ci-dessus) qui devront être acquittés en sus.

Le linge de maison (draps, torchons, serviettes, taies d'oreillers ...) n'est pas fourni. Il est toutefois possible de louer un « pack linge pour deux personnes » sur demande, avant votre arrivée, et moyennant une somme de trente euros (30 €) par pack. Le pack comprend : une paire de draps, deux taies d'oreiller, deux grandes serviettes, deux petites serviettes.

### Lavage et séchage du linge

Il est mis à votre disposition durant la saison d'été et pour un long séjour (trois semaines) un lave-linge collectif donnant droit gratuitement à une (1) lessive par semaine et par logement. Toute lessive supplémentaire sera facturée dix euros (10 €) par lessive.

Il est strictement interdit de faire sécher le linge dans les logements ou sur le bord des fenêtres. Un étendoir à linge est à votre disposition dans le parc. Il n'est pas possible d'utiliser le lave-linge l'hiver (laverie à disposition en ville).

### Hygiène et propreté

Pour votre confort et pour maintenir des conditions d'hygiène et de propreté optimales, nous vous remercions de ne pas marcher avec des chaussures sur les parquets et les tapis. Merci également de ne pas les asperger d'eau.

# REGLEMENT INTERIEUR ET CONDITIONS DE LOCATION TOURISTIQUE

## Animaux

Aucun animal ne sera accepté.

## Tabac - vapotage

Il est strictement interdit de **(i)** fumer/vapoter à l'intérieur du logement, et **(ii)** jeter les mégots par les fenêtres, dans le parc ou les toilettes.

## Toilettes

Il est strictement interdit de jeter dans les toilettes autre chose que du papier toilette, et notamment, sans que cette liste soit limitative des tampons ou serviettes hygiénique, lingettes, seringues, papiers, cigarettes, préservatifs, masques, mouchoirs, rouleaux de papier toilette... même biodégradables. Cela boucherait immédiatement les canalisations et endommagerait les sanibroyeurs pour les logements qui en sont équipés. En outre, nous ne sommes pas en mesure de garantir un dépannage rapide par une société spécialisée. Vous pouvez donc imaginer les conséquences 😞. Enfin, tout dommage occasionné, toute intervention d'entreprise seront facturés.

## Respect de l'environnement

Il vous est demandé de : **(i)** procéder au tri sélectif ; 2 containers sont à votre disposition rue Georges Clémenceau (parking en face de l'entrée du parc), **(ii)** ne pas ouvrir les portes et fenêtres lorsque le chauffage est en fonctionnement et de fermer les radiateurs avant l'aération du logement, **(iii)** éteindre les lumières lorsque vous quittez le logement, **(iv)** bien fermer les robinets, et **(v)** ne pas jeter de déchets dans le terrain.

## Consignes de sécurité et de bienséance

- La porte d'accès au logement est munie de serrure à clé. Veuillez absolument à bien la fermer lors de toute sortie des lieux, ainsi que les fenêtres.
- Veuillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination (location meublée de vacances). Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur du logement, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage et des occupants des autres logements. En cas de conflit et ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble. Il est strictement interdit de faire du bruit le soir après 22h00 et avant 7h00 du matin.
- **Rappel des numéros d'urgence : Pompiers (18), Samu (15), Gendarmerie (17), portable (112).**
- Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Ne les laissez pas seuls.
- Le locataire est dans l'obligation de contracter auprès de sa Compagnie d'Assurances une protection responsabilité Civile Locative « VILLEGIAURE » assurant l'ensemble des locaux qui lui sont confiés, pour les dommages tels qu'incendie, explosion, dégâts des eaux qui pourraient être causés par lui-même ou par ses hôtes et ce, durant la période de location. Une attestation d'assurance établie au nom du locataire pourra être réclamée par les propriétaires. Les propriétaires ne sauraient en aucun cas être tenus pour responsables des accidents ou dommages qui pourraient survenir dans la propriété.

## Stationnement

Il est possible de stationner gratuitement votre véhicule dans la rue. Il est également mis gracieusement à la disposition de chaque logement, un (1) emplacement de stationnement non couvert. Chacun devra uniquement stationner à l'emplacement qui lui sera indiqué au moment de son arrivée et laisser l'accès libre pour la circulation des autres véhicules.

**En période hivernale, le déneigement et l'accès au parc ne sont pas garantis pour les véhicules.**

Le parc n'est pas fermé (de jour comme de nuit et en toute saison). Chacun devra veiller à ne pas laisser d'objet(s) de valeur dans le véhicule. D'une manière générale, le propriétaire du logement décline toute responsabilité quant aux dommages qui pourraient survenir au véhicule (ainsi qu'aux objets y situés), chacun étant en tout état de cause, responsable de son véhicule.

## Période hivernale

Nous vous recommandons d'avoir un véhicule équipé pour la neige (pneus neige, chaînes ...) car vous vous rendez en zone de montagne. Il est strictement interdit de rentrer skis/luges, dans le logement. Un local fermé pour entreposer vos skis, commun à tous les logements du parc, est mis à votre disposition dont le code est : **C2679Z**. Enfin, comme mentionné ci-dessus, nous vous rappelons que le **déneigement et l'accès au parc ne sont pas garantis pour les véhicules.**

## Période estivale

Nous serons amenés à intervenir pendant votre séjour (tonte, arrosage...) et veillerons à respecter votre intimité.

## Internet et télécommunication

Le code wifi vous sera communiqué à votre arrivée. Le locataire devra respecter les lois en matière de téléchargements et de consultations de sites. En cas de demande de la part des autorités compétentes, le propriétaire du logement transmettra les coordonnées du locataire ayant bénéficié de la connexion. Le logement étant situé en zone de montagne, les téléphones portables, les connexions wifi, la réception des chaînes de télévision... ne fonctionnent pas de manière optimale.

## En cas de problème

Toutes les installations sont en état de marche. En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez nous contacter sans attendre. Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation. Toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le montant de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.

☎ 06 50 75 41 06 (Blanche) 06 89 17 57 82 (Delphine) 06 31 79 77 04 (Hervé)

[villa.lesmarronniers@wanadoo.fr](mailto:villa.lesmarronniers@wanadoo.fr)

[www.villalesmarronniers.sitew.fr](http://www.villalesmarronniers.sitew.fr)

**Merci de nous avoir lu et bon séjour !**